

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 304

présenté par

M. Meyer Habib, Mme Auconie, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau, Mme Descamps,
M. Dunoyer, M. Favennec-Bécot, M. Gomès, M. Labille, M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier,
M. Naegelen, Mme Sanquer, Mme Six, Mme Thill et M. Zumkeller

ARTICLE 9

À la première phrase de l'alinéa 3, après la première occurrence du mot :

« de »,

insérer les mots :

« parlementaires et de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si la commission d'évaluation sera constituée de personnalités françaises ou étrangères désignées, dans des conditions qui seront fixées par décret, en raison de leurs compétences en matière d'évaluation et de développement. Il semble nécessaire dans un souci de transparence et d'équilibre d'y ajouter les parlementaires dont le rôle est de participer à l'évaluation des politiques publiques transversales.